



Etude action
Autopartage et flottes professionnelles
Accompagnement de 8 structures pilotes

2019



Sébastien BOURCIER DR Pays de la Loire



AutoFree 61 – Conseil Départemental de l'Orne

- ▶ Depuis avril 2017 / solutions qui repose sur l'outil Clem' Mobi
- ▶ Achat de 6 VE par le Conseil Départemental :
 - > Ouvert aux agents sur les heures de bureau et aux particuliers en soirée / weekend
 - > À partir de septembre 2017, mutualisation constante de la flotte avec les particuliers
- ▶ Clem est une plateforme qui regroupe 320 stations de VE
- ▶ Utilisation du VE entre 30 min et 24 heures
- ▶ Station permettant de récupérer les clés avec ou sans réservation (M'Keys en photo)
- ▶ Pour 2 VE : investissement de 25 k€ veh + 13 k€ borne et M'Key, communication
- ▶ Fonctionnement : ~500 €/mois
- ▶ Recettes : ~350 €/mois
- ▶ Service de mobilité quotidienne / Solidrive



Orange France

- ▶ Parc du groupe composé de 23 000 véhicules en France
- ▶ Expérimentation autopartage à Paris, Rennes et région PACA
- ▶ Outil Mobility Tech Green / gestion et réservation des véhicules

- > Lors de la réservation, choix entre Pro et Perso
- > Système de paiement intégré
- > Tableau de bord personnel des conducteurs et du gestionnaire
- > Boitier de télématique Corlink



- ▶ REX : 1000 salariés se seraient séparés de leur second véhicule
- ▶ Equipe City'Roul, Marguerite, La Poste, ...
- ▶ Investissement (pour 20 véhicules) : 2 700 € dimensionnement outil
- ▶ Fonctionnement : 35 €/mois par véh (outil) + 15 €/mois par véh (boitier)
- ➔ Prix plus élevés aujourd'hui car Orange = phase test de l'outil

SNCF

- ▶ Expérimentation lancée en lien avec Ouicar (participation SNCF)
 - > Septembre 2016 : 5 gares bretonnes
 - > Mai 2017 : extension plus large sur le territoire national
- ▶ Ouverture à la location des véhicules SNCF le weekend
- ▶ Reprise sur plateforme Ouicar
 - > En ligne
 - > Boitier Ouicar connect / ouverture par smartphone (bluetooth)
- ▶ Facturation via Ouicar :
 - > 70 % pour la SNCF / 15 % pour l'assurance / 15 % pour OuiCar
- ▶ Développé en partenariat SNCF / OuiCar
- ▶ Objectif d'augmenter l'usage des véhicules
- ▶ Service aux usagers de la SNCF



Ville d'Eybens - Citiz

- ▶ Mise à disposition du public de 2 véhicules municipaux : mutualisation 24/24
- ▶ Stationnement dédié en centre-ville
- ▶ Repose sur la plateforme Citiz et son ordinateur de bord
 - > Obtention d'un badge et d'un ID via la plateforme
 - > Réservation / paiement sur la plateforme
 - > Déverrouillage du véhicule avec le badge
 - > Identification et état des lieux sur le boîtier
 - > Pleins avec carte carburant
 - > Arceaux pour réserver la place
- ▶ Prix à l'heure ou journée + km
- ▶ Abonnement permettant des prix plus bas



Ouest France – Renault Mobility

- ▶ 490 véhicules, déplacements réguliers et non prévisibles
- ▶ Déploiement de 12 véhicules sur le site de Rennes (150 véh)
- ▶ Réservation sur la plateforme Renault Mobility (PC ou smartphone)
 - > Ouverture des véhicules avec smartphone ou badge entreprise
 - > Usage pro facturé à l'entreprise (à la location)
 - > Usage perso facturé à l'utilisateur (on précise lors de la réservation)
- ▶ REX :
 - > Externalisation de la gestion et des coûts : baisse observée des frais (location CD)
 - > Tarifs plus avantageux pour le perso (hors heures de bureau)
 - > Coûts de carburant porté par Renault Mobility qui effectue des rotations sur les véhicules
 - > Réduction du temps de traitement des notes de frais
 - > Solution d'externalisation complète



Points d'attention juridiques

► Compétence :

- > Pas de blocage sur les niveaux 1 et 2 (organismes publics et privés)
- > Niveau 3 :
 - compétence des communes et CA
 - Intervention économique des collectivités territoriale subordonnées à un intérêt public local
 - Nécessité de vérifier l'inexistence d'une offre de ce type sur le territoire

► Responsabilité et assurance :

- > Responsabilité civile déjà incluse dans les contrats
- > Assurance complémentaire sur les déplacements « perso »

► Avantage en nature :

- > Aucun avantage à « coût normal »
- > Si l'avantage est « négligeable », la qualification d'AEN peut être écartée (alea car pas de jurisprudence sur le sujet)

Points d'attention assurantiels

Pas de difficulté particulière pour les assureurs, ajustement du contrat à la marge.

► Les freins à lever

- > Regrouper dans un même contrat les différents niveaux d'autopartage ;
- > Anticiper le temps nécessaire pour la rédaction du contrat ;
- > Distinguer le cadre légal et ce qui est vraiment du ressort de l'assurance.

► Les éléments à prendre en compte

- > Le coût de l'assurance ne doit pas être sous-évalué dans le montage économique de l'offre.
- > Le niveau de garantie doit être important pour éviter que la perte d'un ou plusieurs véhicules ne pèsent pas trop lourd sur le compte de résultat de la structure.

Les conditions de réussite d'un service d'autopartage

- ▶ **Bien définir le périmètre**
 - > Un nombre de véhicule faible peut suffire
 - > Localisation des véhicules essentielle à la réussite (zone urbaine)
 - > Les utilitaires plébiscités par les collaborateurs
- ▶ **Accès aux véhicules**
 - > Faciliter l'accès en dehors des heures de travail (badge, parking extérieur, ...)
- ▶ **Gestion du service**
 - > Solution simple : récupération des clés, signature à l'accueil
 - > Solution informatique : plus ou moins intégrée
 - > En fonction de l'intensité d'usage du service et du nombre de véhicules
- ▶ **Facturation :**
 - > Ajustée à l'usage et aux objectifs (rentabilité, équilibre, service collaborateurs, ...)



Déterminer les conditions de faisabilité de l'autopartage à partir de flottes professionnelles sur 8 structures volontaires ;

Identifier les leviers et les freins à la mise en autopartage de flottes professionnelles ;

Accompagner les structures pilotes et établir une boîte à outils ;

Analyser les impacts globaux de ces dispositifs pour l'entreprise et ses salariés :

- bilan économique,
- impact environnemental,
- motorisation des ménages,

Les structures engagées



Méthodologie générale

Phase 1 : Analyse des parcs professionnels

- Benchmark des formes d'autopartage
- Analyse des parcs
- Identification de solutions pertinentes
- Préconisations

Phase 2 : Accompagnement

- Assistance juridique, technique et d'animation
- Réunions sur sites
- Ateliers d'animation
- Temps fort de valorisation

Phase 3 : Suivi et évaluation des opérations

- Dispositif de suivi
- Réunions sur site
- Consolidation des impacts
- Valorisation des démarches
- Bilan par projet accompagné
- Temps fort de valorisation

Le planning d'accompagnement global

